

Emploi et immigration

● (1150)

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je tiens à signaler aux députés que le vote porte sur la motion n° 7, inscrite au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) et qu'il décidera en même temps du sort des motions n°s 7, 9 et 22. La Chambre se prononcera séparément sur la motion n° 8, inscrite au nom du député de Brant (M. Blackburn), et, au besoin, le vote sur la motion n° 8 décidera aussi du sort de la motion n° 10. Il faudra un vote séparé sur la motion n° 11, inscrite au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une observation au sujet de la motion n° 11, inscrite au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Nous aurons autre chose à dire au sujet du débat et de la division des votes, mais nous sommes prêts à nous prononcer.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le vote porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

[M. Blackburn.]

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé. La Chambre passe maintenant aux motions n°s 11 et 15.

M. John Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Motion n° 11.

Qu'on modifie le bill C-27, loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, à l'article 33, en retranchant la ligne 39, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(c) le prestataire a reçu cinquante et une semai».—

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) propose:

Motion n° 15.

Qu'on modifie le bill C-27, loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, à l'article 41,

a) en retranchant les lignes 4 et 5, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«le taux régional de chômage qui lui est applicable pour la»;

b) en retranchant les lignes 21 et 22, page 19, et en les remplaçant par ce qui suit:

«b) se terminant, sous réserve du paragraphe (3), à l'expiration du nombre des»;

c) en ajoutant immédiatement après la ligne 27, page 19, ce qui suit:

«(3) La Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, établir des règlements prévoyant le rajustement de la période prévue au paragraphe (2) pour refléter les fluctuations du taux régional de chômage applicable au prestataire pendant cette période.»;

d) en renumérotant le paragraphe (3), page 19, qui devient le paragraphe (4).

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a la parole.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, la série d'amendements proposés par le ministre vise à modifier la durée . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) invoque le Règlement.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je commence à être un peu perdu. Bien entendu, les députés diront que cela n'a rien d'extraordinaire.

Une voix: Exactement!